

FORUM ONE PEOPLE ONE PLANET NOUVEAU PARADIGME DE LA FINANCE

Atelier participatif

Conclusions du groupe "Remettre la finance au service de l'économie"

La vision

Une finance au service de l'économie

Constat

1. La finance domine excessivement les échanges économiques. Elle s'est ainsi diffusée insidieusement et a pris de plus en plus d'importance dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et politiques.
2. En faisant croire que la performance financière est mesurable, fiable et la mesure de tout, elle amène à penser qu'il existe des solutions faciles et simples à des problèmes complexes :
 1. pour la gestion tant des entreprises que des organisations et des institutions
 2. pour la gestion du personnel (par exemple les bonus individuels qui entraînent une concurrence accrue au sein du personnel)
 3. pour la gestion des patrimoines personnels.
3. La finance fait régner la conviction que l'enrichissement est légitime, utile et crée de la valeur sans aucune référence à d'autres valeurs et sans aucune contrainte sociétale.
4. Ce faisant la finance favorise dans les entreprises des comportements orientés vers la recherche exclusive de l'intérêt personnel et du profit qui induisent une vision à court terme, la concentration des activités et la formation de monopoles et d'oligopoles, alors que l'entreprise est aussi ou surtout un lieu d'intérêt collectif (l' « intérêt social », l' « affectio societatis »,)
5. La finance fait croire à l'efficacité absolue du marché pour combattre les régulations et les taxes tout en augmentant l'opacité des marchés et ses marges bénéficiaires. La finance fait croire que l'objectif de liquidité est un but en soi , qui justifie des soutiens illimités alors que la liquidité ne sert surtout qu'à elle même.
6. La finance diffuse ces idées dans tout le système éducatif (notamment les facultés économiques et business schools) influençant ainsi des comportements et attitudes qui lui sont favorables.
7. La finance induit une psychose dans la population en faisant croire que le profit est à la portée de quiconque veut faire fructifier son argent, d'où le succès des sicavs (un vol à ciel ouvert) et des conseillers en gestion de « fortune » (voir USA).

Propositions pour une transition

1. Mesures touchant les banques :

A. la séparation entre les différents métiers : un même acteur ne peut pas jouer des rôles différents (banque de dépôt et banque d'affaire), avec des conflits d'intérêt ; il n'est de plus pas sain que des banques de dépôts puissent utiliser ces dépôts pour financer des opérations spéculatives. Les régulations de la concurrence doivent être appliquées plus strictement aux banques, notamment lors de fusions-acquisitions. La fiscalité et la régulation des banques doivent pénaliser la taille excessive par rapport au PNB du pays-hôte Ce qui entraînerait :

1. une diminution de la taille des institutions, un accroissement de leur nombre et de la concurrence.
2. la spécialisation et la diversité des institutions.

B. encourager (eg. via la fiscalité) les formules de banques coopératives, mutuelles, ... en restant TRES attentif à la qualité de la gestion de ces institutions. Ces formes sont particulièrement importantes pour les activités de micro-finance

2. Les règles de protection des clients ;

- appliquer correctement les aspects relatifs à la protection des investisseurs des Directives MIFID, renforcer le dispositif et l'étendre aux produits d'assurance-épargne
- pour tout instrument financier distribué aux particuliers, prévoir un avis donné par une ou plusieurs agences spécialisées
- pour la micro-finance, prévoir une régulation adaptée à la spécificité de l'activité

3. La fiscalité des transactions

Appliquer la taxe Tobin ¹, meilleur moyen de décourager la frénésie financière et la spéculation néfaste sans pénaliser les arbitrages et autres opérations financières dont la valeur ajoutée est suffisante pour supporter une petite taxe. Cette taxe peut servir à renforcer les infrastructures de marché (chambres de clearing) et, en général, compenser les Etats pour le risque systémique qu'ils assument encore trop largement.

4. Produits financiers et marchés

- A. contrôle des CDS : les considérer comme de véritables assurances avec par conséquent l'exigence de sous-jacents réels
- B. soumettre tous les produits financiers à l'exigence de marchés transparents dans leur fonctionnement et leur information et éviter les conflits d'intérêts des agences de notation (interdiction de leurs activités de consultance)
- C. revoir la partie de MIFID concernant l'internalisation des ordres de bourse afin de ne plus l'autoriser. Interdire les prêts d'actions, ou au moins exiger un accord formel des détenteurs finaux, et la clarté de leur rémunération.
- D. Contrôler les ventes à découvert, en régulant le prêt de titres, entre autres en imposant l'accord du preneur de risque final sur le prêt de titre, et en imposant la transparence.

5. Bonus

- A. Prévoir à priori et dans la clarté les critères d'attribution, et les afficher (par exemple dans agences bancaires pour ce qui concerne le personnel commercial)
- B. Si le bonus dépasse un % donné du salaire moyen de l'institution, le bénéficiaire reste responsable en cas de faillite de l'entreprise, ainsi que si celle-ci est condamnée pour avoir enfreint les règles de la concurrence, les lois sociales, causé des dégâts à l'environnement, ...
- C. L'objectif si une banque attribue des bonus et primes, elle doit procéder à l'évaluation de leur impact sur la satisfaction des clients et sur la politique de risques.

6. Responsabilité sociétale des entreprises

- A. instituer un rating des banques en matière de RSE
- B. les investissements socialement responsables (ISR)
 - existence de critères de sélection et d'exclusion clairs des entreprises
 - interdiction pour le gestionnaire de prêter les titres et d'accepter pour lui-même des rétrocession de commissions
 - obligation pour le gestionnaire de fonds ISR d'aller voter avec ses titres et de faire rapport sur ses interpellations et ses votes sur toutes questions touchant à la gouvernance, la politique de rémunération, les matières liées à la concurrence, l'environnement, la gestion sociale, etc
 - certification des gestionnaires de Fonds ISR (donc des Investisseurs SR)
- C. pour la micro finance, développer les aspects de mesure de la performance

¹ moins utile, semblerait-il, si l'on décidait de séparer l'activité des banques, entre banques d'épargne et de transactions (banques de dépôt), et les banques d'affaire qui font ce qu'elles veulent, mais sans aucune garantie étatique.

sociétale, de l'impact environnemental, financier, etc

7. Seuls les actionnaires qui votent ont droit à la totalité du dividende ².

² Ce point est évidemment provocateur. L'idée de base est de proposer le moyen de renforcer une démocratie d'entreprise et de rappeler les responsabilités des actionnaires vis à vis des administrateurs et, par ricochet, celles de ces derniers. Une « sanction » financière est un bon outil. On pourrait également dire « les actionnaires qui votent en Assemblée générale perçoivent une rémunération complémentaire », ou quelque chose du genre. Les modalités pratiques doivent être étudiées